

MODE OPERATOIRE

LE CALIBRAGE DE LA POMME : Quel calibre au poids indiquer sur vos colis ?



Ce mode opératoire est destiné aux professionnels qui ne disposent pas d'un équipement de calibrage au poids.

Il accompagne l'accord interprofessionnel
« Pomme - Calibrage au poids ».

BUT DE CE MODE OPERATOIRE

Ce mode opératoire est un outil opérationnel.

Il vous indique la démarche à suivre pour calibrer vos pommes au poids, c'est à dire en respectant l'accord interprofessionnel « pommes calibrage ».

Cet outil s'adresse aux professionnels qui disposent uniquement d'un équipement de calibrage au diamètre.

RAPPEL DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL « POMMES – CALIBRAGE »

L'accord interprofessionnel concerne les pommes produites en France, hors pommes destinées à la transformation industrielle.

Il impose :

- Un calibre au poids minimum de 90g, ou de 70g à la condition d'avoir un taux de Brix supérieur ou égal à 10,5° ;
- **Un calibrage obligatoire au poids** défini selon :
 - ✓ Une grille de calibrage pour les pommes de catégorie Extra quel que soit l'emballage et celles de catégorie I et II présentées en couches rangées ou litées d'un même colis
 - ✓ Une grille de calibrage pour les pommes de catégorie I en vrac dans un même emballage de vente (sachets, caisses vrac, bins, palox ...)
 - ✓ Le poids le plus petit (grammes) des pommes du colis de catégorie II en vrac. (ex 150g et +)
- Des obligations de marquage :
 - ✓ Pour les pommes de catégorie Extra et I : Obligation de marquer sur l'emballage **le calibre des pommes au poids** en respectant l'une des deux grilles préétablies.
 - ✓ Pour les pommes de catégorie II : Obligation de marquer le calibre au poids minimum présent dans le colis suivi de la mention « et + » pour les pommes catégorie II présentées en vrac.

L'accord admet une tolérance de 10% en nombre ou en poids des pommes ne répondant pas aux exigences de calibre.

QUEL CALIBRE AU POIDS INDIQUER SUR VOS COLIS ?

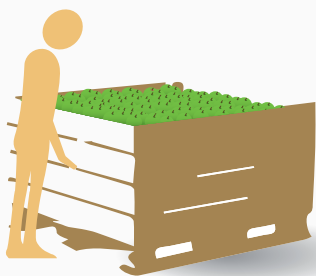
VARIABLES A PRENDRE EN COMPTE

Plusieurs paramètres influencent la détermination du calibre au poids :

- la variété ;
- la campagne de commercialisation ;
- le terroir.

Il est donc nécessaire d'ajuster le calibrage de vos colis pour chaque lot.

MODE OPERATOIRE A APPLIQUER POUR CHAQUE LOT



① Vérifier visuellement votre lot

Vérifier visuellement que votre lot de pomme est calibré et homogène, c'est-à-dire que :

- Chaque colis est homogène
- Les colis sont comparables et homogènes

Si votre lot ne vous semble pas homogène, il est nécessaire de le recalibrer avant de procéder à la détermination du calibrage au poids à indiquer sur votre lot.



② Prendre un échantillon de pommes dans votre lot

Sélectionner **30 pommes de votre lot**.

Prendre les pommes dans différents colis, à différents emplacements.



③ Peser les pommes et reporter la mesure dans le tableau

Pour cette étape, vous aurez besoin d'**une balance de précision (au g près)**.

Afin que vos mesures soient le plus fiable possible, veillez à poser votre balance sur une surface plane et stable, et à ce que la surface de votre balance soit propre.

Peser vos pommes une par une et reporter les mesures dans le tableau de détermination du calibre au poids (disponible en annexe de ce document).



④ Déterminer la fourchette de calibrage à apposer sur votre étiquette colis

A partir des mesures que vous avez reportées dans le tableau, vous pouvez facilement déterminer le calibre à apposer sur votre colis, à l'aide des 3 dernières colonnes.

Sélectionner la colonne correspondant à votre besoin suivant la catégorie de commercialisation de vos produits et le format de présentation (lités, vrac,...).

Pour rappel : l'accord autorise une marge de tolérance de 10% (% en nombre ou en poids des pommes ne répondant pas aux exigences de calibre).

Si vous n'arrivez pas à déterminer une seule fourchette de calibrage pour votre lot, il est nécessaire de le recalibrer avant de procéder à une nouvelle détermination du calibre



ANNEXE 1 : TABLEAU DE RELEVÉ DE POIDS - EXEMPLE

Poids en gramme (fourchette ou valeur exacte)	Relevé de poids Ajouter une croix ou un trait dans la case correspondant au poids de chaque pomme	Fourchette de calibrage <i>Rappel : Tolérance de 10% en nombre ou en poids des pommes ne répondant pas au exigences de calibre.</i>					
		POMMES RANGÉES OU CAT EXTRA		POMMES CATÉG. I VRAC		POMMES CATÉG. II VRAC	
70 g / 79 g			70 g / 85 g	Non concerné.			Pas d'obligation d'homogénéité de calibrage. Indiquer le calibre du plus petit fruit, accompagné de la mention et plus. (Ex : 94 et +)
80 g / 85 g		80 g / 95 g		80 g / 115 g			
86 g / 94 g							
95 g			95 g / 115 g		95 g / 130 g		
96 g / 114 g						115 g / 150 g	
115 g							
116 g / 130 g		115 g / 135 g					
131 g / 135 g							
136 g 149 g							
150 g		150 g / 180 g	136 g / 165 g				
151 g / 165 g							
166 g / 169 g							
170 g / 180 g							
181 g / 189 g			170 g / 200 g				
190g / 200 g		190 g / 220 g					
201 g / 220 g							
221 g / 229 g			201 g / 240 g				
230 g / 240 g					230 g / 300 g		
241 g / 264 g							
265 g 270 g		230 g / 270 g					
271 g / 299 g							
300 g			265 g / 305 g				
301 g / 304 g		301 g / 350 g		301 g / 400 g			
305 g							
306 g / 349 g							
350 g							
351 g / 399 g			350 g / 400 g				
400 g							
401 g et +		Les pommes d'un même colis doivent respecter une homogénéité de 50 g entre la plus légère et la plus lourde.		Les pommes d'un même colis doivent respecter une homogénéité de 100 g entre la plus légère et la plus lourde.			

